



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1er novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

### Deuxième Commission

Point 88 de l'ordre du jour

#### Activités opérationnelles de développement

#### Venezuela\* : projet de résolution

### Mécanismes d'annonces de contributions au financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 56/201 du 21 décembre 2001 et toutes les autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social,

*Rappelant également* le paragraphe 31 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1977 et la résolution 45/215 du 21 décembre 1990 sur les futurs arrangements administratifs pour la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement,

*Réaffirmant* que les activités opérationnelles constituent l'un des principaux piliers du système des Nations Unies et que l'impact des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit être renforcé, notamment en augmentant sensiblement le financement sur une base prévisible, continue et assurée, à la mesure des besoins croissants des pays en développement et en appliquant intégralement les résolutions de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal des activités opérationnelles de développement et les parties pertinentes de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale datée du 19 décembre 1997,

*Réaffirmant également* que les ressources de base, en tant que ressources non liées, constituent le fondement des activités opérationnelles du système des Nations Unies,

*Rappelant* le rôle que jouent les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour appuyer les efforts que déploient les pays pour atteindre les objectifs de développement qui ont été convenus, sur le plan

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.



international y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup>;

2. *Souligne* qu'il importe d'appuyer le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en faisant connaître, dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les manifestations intergouvernementales qui constituent des instances de haut niveau permettant de débattre des questions de coopération aux fins du développement ainsi que du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et servent à faciliter la mobilisation de ressources, en particulier de ressources de base pour ces activités;

3. *Souligne également* que ces manifestations devraient, pour obtenir que les principaux acteurs s'engagent à contribuer à la mobilisation des ressources :

a) Faire l'objet d'une promotion politique et publique intense et impliquer la participation des gouvernements, des organismes du système des Nations Unies et des autres parties prenantes pertinentes;

b) Être organisées conformément aux priorités de développement définies dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> et par les grandes conférences et sommets des Nations Unies;

c) Viser à obtenir un financement pluriannuel;

d) Traiter de la question de l'efficacité des activités opérationnelles de développement, compte tenu de la pratique de l'établissement de rapports fondés sur les résultats;

e) Tenir compte des besoins de tous les organismes du système des Nations Unies;

4. *Recommande* que ces manifestations comprennent notamment une manifestation de haut niveau consacrée intégralement à l'examen quant au fond du financement de la coopération aux fins du développement du système des Nations Unies, qui devrait avoir lieu chaque année, en conjonction avec les débats ci-après :

a) Le débat biennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération économique internationale aux fins du développement par le biais de partenariats;

b) Le débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil économique et social;

5. *Prend note* des efforts déployés par les Conseils d'administration et les secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en adoptant des plans de financement pluriannuel qui indiquent les objectifs, les ressources, les budgets et les résultats des programmes, et visent à obtenir des ressources de base plus importantes et à les rendre plus prévisibles, et les invite à

---

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> A/57/332.

continuer d'élaborer et d'affiner les plans de financement pluriannuel en tant qu'outil stratégique pour la gestion des ressources;

6. *Rappelle* que l'objectif annuel fixé pour les ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement est de 1,1 milliard de dollars des États-Unis et souligne à cet égard qu'il est nécessaire de fixer des objectifs annuels analogues pour les ressources ordinaires des autres fonds et programmes des Nations Unies;

7. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance d'organiser une conférence d'annonces de contributions pour l'établissement de leurs plans de financement pluriannuel respectifs à l'occasion des réunions conjointes de leurs conseils d'administration, et encourage les autres fonds et programmes du système des Nations Unies à adopter le concept des plans de financement pluriannuel en tant que mécanisme permettant d'assurer le financement pluriannuel de leurs activités respectives;

8. *Décide*, compte tenu du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale<sup>3</sup> de poursuivre l'examen, à sa cinquante-neuvième session, dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, de l'état actuel de la Conférence annuelle d'annonces de contributions pour les activités de développement.

---

<sup>3</sup> E/2002/47 et Add.1 et 2.